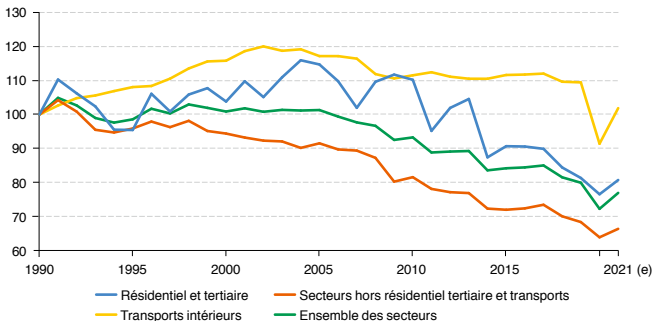


Émissions de gaz à effet de serre du transport

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS FRANÇAISES DE GES

En indice base 100 en 1990



(e) = estimations préliminaires.

Champ : France entière (métropole + DROM = périmètre Kyoto).

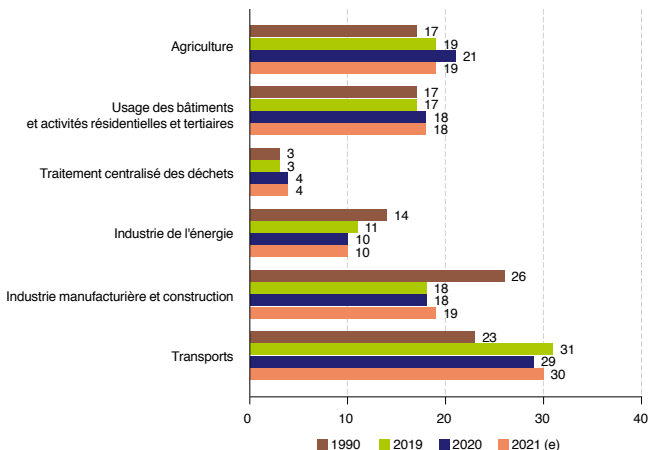
Source : Citepa, inventaire format Secten, avril 2022

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre (GES) totales de la France augmentent (+ 6,4 %) par rapport à 2020, année caractérisée par la crise sanitaire à l'origine d'une baisse historique des émissions nationales (- 9,6 %).

Concernant les transports, les émissions de GES suivent la même dynamique : elles augmentent de 11,5 % en 2021, après une chute historique en 2020 (- 16,5 %). Malgré ce rebond, les émissions des transports restent inférieures à celles de 2019 et proches de celles constatées en 1990 (+ 1,9 % en 2021 par rapport à 1990). Les restrictions maintenues en 2021 (confinement au printemps, période de couvre-feu, fermeture de lieux publics, limitation des transports internationaux) ont participé à la contraction des émissions par rapport à 2019.

PART DES SECTEURS DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En %



(e) = estimations préliminaires.

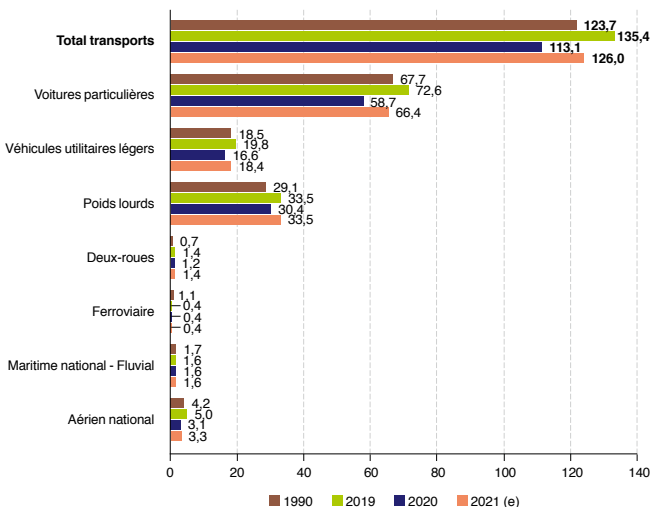
Champ : France entière (métropole + DROM = périmètre Kyoto).

Source : Citepa, inventaire format Secten, avril 2022

Depuis 1998, les transports constituent le premier poste contributeur aux émissions nationales de GES. En 2021, les émissions des transports s'élèvent à 126,0 Mt CO₂ éq, soit 30 % du total national. Depuis 1990, les émissions de GES des transports ont augmenté de 1,9 % alors que l'ensemble des autres secteurs présentent une diminution de 30,5 %. L'évolution des émissions des transports se caractérise par deux grandes phases : une croissance moyenne annuelle des émissions de 1,1 % entre 1990 et 2005, puis une décroissance moyenne annuelle de 0,9 % entre 2005 et 2021.

ÉMISSIONS DE GES DES MODES DE TRANSPORT

En millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq)



(e) = estimations préliminaires.

Champ : France entière (métropole + DROM = périmètre Kyoto).

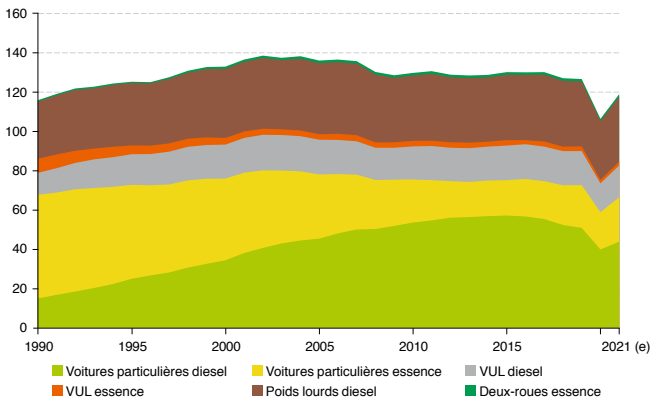
Source : Citepa, inventaire format Secten, avril 2022

En 2021, le transport routier (119,6 Mt CO₂ éq en 2021) est à l'origine de 94,9 % des émissions du secteur des transports. La majorité des GES des transports proviennent des voitures particulières des ménages (53 % en 2021, soit 66,4 Mt CO₂ éq), des véhicules lourds, y compris bus et cars (27 % en 2021, soit 33,5 Mt CO₂ éq) et des véhicules utilitaires légers (15 %, soit 18,4 Mt CO₂ éq).

Entre 1990 et 2021, les émissions des voitures particulières sont restées stables tandis que celles des poids lourds ont crû de 15,1 % avec l'augmentation du transport de marchandises.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU TRANSPORT ROUTIER SELON LE TYPE DE VÉHICULE

En millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq)



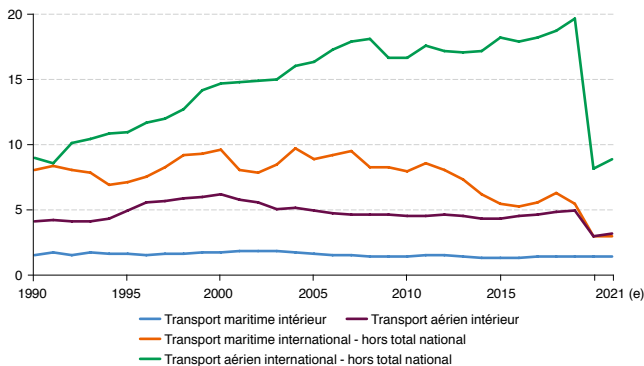
(e) = estimations préliminaires.

Champ : France entière (métropole + DROM = périmètre Kyoto).

Source : Citepa, inventaire format Secten, avril 2022

En 2021, 74 % des émissions de GES des transports proviennent de véhicules à motorisation diesel. Au sein du parc de véhicules particuliers, le parc roulant (en véhicules x km) de véhicules diesel a été multiplié par trois depuis 1990, alors que celui des véhicules essence a été divisé par deux (source : Citepa). Si les véhicules diesel représentent les deux tiers du parc roulant, depuis 2015, la circulation de ces motorisations diesel diminue (- 27 %) au profit des motorisations essence (+ 20 %). L'introduction d'agrocarburants contribue également à diminuer l'intensité en CO₂ des carburants et participe ainsi à la diminution des émissions.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN

En millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq)

(e) = estimations préliminaires.

Source : Citepa, inventaire format Secten, avril 2022

Par convention internationale, les émissions de GES des transports internationaux aériens, maritimes et fluviaux ne sont pas comptabilisées dans les inventaires nationaux. Seules sont prises en compte les émissions des déplacements effectués entre deux ports ou aéroports localisés en France.

Bien qu'exclues du total national officiel, les émissions du transport international sont néanmoins calculées. En 2021, les émissions des transports aériens (y compris internationaux) progressent de 7,7 % par rapport à 2020. Toutefois, compte tenu des restrictions internationales aux franchissements de frontières en lien avec la crise sanitaire, le trafic aérien, qui s'était effondré en 2020, reste affecté en 2021. Les émissions des transports aériens sont ainsi deux fois moins élevées en 2021 qu'en 2019 et se situent à un niveau comparable à celles de 1990.

En tenant compte des transports internationaux, les émissions du transport aérien représentent moins de 3 % des émissions de GES de la France.